

## **DÉCISION N° FranceAgriMer/MEP/2025-02 relative aux délégations de signature des agents de la direction Marchés, études et prospective**

Montreuil, le 15 juillet 2025

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI ;

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination du Directeur général de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer;

Vu la décision du 7 février 2023 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'Etablissement,

Vu la décision N° FranceAgriMer/MEP/2025-01 du 3 février 2025 relative aux délégations de signature des agents de la direction Marchés, études et prospective

### **DÉCIDE**

#### **ARTICLE 1 : Service « Analyses économiques transversales » (SAET)**

Le quatrième alinéa de l'article 2 de la décision N° FranceAgriMer/MEP/2025-01 susvisée est supprimé.

## **ARTICLE 2 : Mission « Observatoire de la formation des prix et des marges » (OFPM)**

L'article 4 de la décision N° FranceAgriMer/MEP/2025-01 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« Délégation de signature est donnée à Madame Aurore Payen, secrétaire générale de l'OFPM, pour tous les actes relevant de l'activité de la mission et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de cette mission imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relevant des attributions de l'observatoire imputés sur le budget de fonctionnement en compte propre dans la limite de 50 000 € ».

## **ARTICLE 3 :**

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Le Directeur général,

Martin Gutton